



Algérie

Libye

Maroc

Mauritanie

Sahara occidental

Tunisie

Une mer de tentes à proximité de la ville de Ras Djir, à la frontière tuniso-libyenne.



Afrique du Nord

| FAITS MARQUANTS |

- La crise qui a éclaté en Libye en 2011 a provoqué l'exode en masse de quelque 900 000 individus. La plupart étaient des ressortissants de pays tiers mais l'on comptait néanmoins quelque 20 pour cent de Libyens dans leurs rangs. Par ailleurs, plus de 550 000 Libyens ont été déplacés à l'intérieur de leur pays. Tout au long du conflit, le HCR a offert protection et assistance aux populations touchées qui se trouvaient à la frontière tunisienne et à la frontière égyptienne.
- Les Gouvernements de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie ont sollicité le concours du HCR, notamment sous forme de renforcement des capacités et d'assistance technique, pour élaborer une législation nationale sur l'asile.
- L'Organisation a renforcé sa présence de protection dans les camps de réfugiés sahraouis de la région de Tindouf (Algérie) en assurant le suivi régulier des réfugiés et en construisant de nouveaux bureaux de terrain de manière à rapprocher la prestation de services aux réfugiés.
- En 2011, le HCR et ses partenaires avaient ramené quelque 22 000 Mauritanien réfugiés au Sénégal dans leur pays, au titre d'une opération de rapatriement librement consenti entamée en 2008.



Environnement opérationnel

Dans la sous-région d'Afrique du Nord, l'environnement opérationnel était toujours caractérisé par des politiques et des pratiques gouvernementales fortement influencées par des considérations politiques et sécuritaires.

La plupart des pays de la région sont dépourvus de régimes d'asile en bonne et due forme, ce qui complique sensiblement la tâche du HCR. Bien que la tradition d'hospitalité à l'égard des réfugiés et des autres personnes déplacées de force y soit profondément enracinée, il y a encore beaucoup à faire pour améliorer le climat de protection et renforcer l'assistance aux bénéficiaires.

Les migrations mixtes ont continué à caractériser les mouvements de population qui se dirigent vers l'ensemble de la sous-région nord-africaine et la traversent.

En Tunisie et en Libye, la sécurité est demeurée précaire. Si la transition post-conflit en cours dans ces pays promettait d'ouvrir de nouveaux horizons dans le domaine de la protection des droits de l'homme, l'environnement opérationnel demeurait, de manière générale, incertain et imprévisible.

Réalisations et impact

Le HCR et l'OIM ont conjointement évacué et rapatrié plus de 300 000 ressortissants de pays tiers des zones situées à proximité des frontières tunisienne et égyptienne. Le HCR a établi une présence aux deux frontières et offrait, à la fin de l'année 2011, protection et assistance à quelque 3 000 personnes relevant de sa compétence demeurées au camp de transit de Choucha en Tunisie.

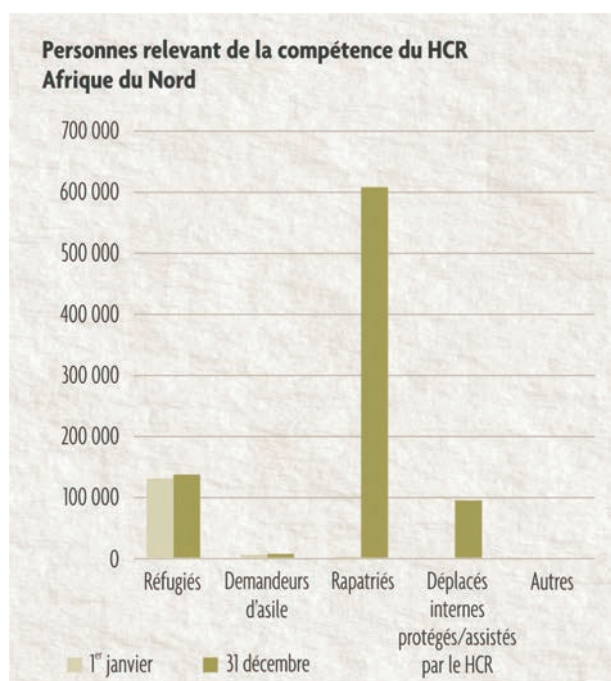
En avril 2011, le HCR a lancé l'Initiative mondiale de réinstallation solidaire, appelant activement les États à apporter des solutions, notamment en offrant des places de réinstallation aux réfugiés non libyens accueillis aux frontières tunisienne et égyptienne. Fin 2011, plus de 3 000 réfugiés non libyens accueillis au camp de transit de Choucha avaient fait l'objet de demandes de réinstallation auprès de 14 pays. Plus de 600 candidats à la réinstallation ont été acceptés et quelque 500 d'entre eux avaient quitté le camp à la fin de l'année.

En Libye, l'Organisation a fourni une aide humanitaire d'urgence aux Libyens déplacés et aux autres personnes relevant de sa compétence touchées par la crise. Elle a soutenu les efforts déployés par le Conseil national de transition pour venir en aide aux Libyens de retour dans leur localité d'origine et pour trouver des solutions temporaires à la situation des déplacés internes qui ne pouvaient rentrer dans leur région d'origine.

Après 10 mois de suspension, les visites familiales prévues au titre des mesures de rétablissement de la confiance et destinées à remédier aux effets de la séparation prolongée dont sont victimes les réfugiés sahraouis accueillis à Tindouf (Algérie) et les membres de leur famille demeurés au Sahara occidental, ont repris en janvier 2011.

Contraintes

L'instabilité et l'insécurité qui troublaient certains pays d'Afrique du Nord ont continué à poser un grave problème, tout comme l'absence de stratégies à l'échelle nationale ou régionale pour gérer les flux migratoires mixtes. L'action du HCR dans la sous-région a été entravée par l'absence de structures d'asile et de cadres juridiques ou par leur faiblesse.



| Opérations |

Les opérations du HCR en **Algérie**, en **Libye** et en **Tunisie** sont présentées dans des chapitres séparés.

Suite à la 15^e réunion de la Commission tripartite (Mauritanie-Sénégal-HCR), qui s'est tenue en octobre 2011 à Dakar (Sénégal), le rapatriement librement consenti des réfugiés mauritaniens restés au Sénégal a repris en novembre 2011. À la fin de l'année, 22 000 réfugiés avaient regagné la **Mauritanie** depuis le début de l'opération, lancée en 2008. L'opération de rapatriement librement consenti à partir du Sénégal devait être achevée à la fin du mois de mars 2012. En attendant, la version définitive d'une nouvelle loi nationale sur l'asile a été présentée au Gouvernement de la Mauritanie pour approbation et présentation au Parlement à l'occasion de sa session de 2012.

Le HCR a discuté avec le Gouvernement du **Maroc** de l'adoption d'un régime d'asile global à l'échelle nationale. Le Haut Commissariat a renforcé ses partenariats à tous les échelons de l'administration et noué des relations constructives avec la plupart des ministères clés, dont la Délégation interministérielle aux droits de l'homme et les ministères de la Justice et des Affaires étrangères. La collaboration avec la Délégation interministérielle aux droits de l'homme et le ministère de la Justice a été particulièrement fructueuse et a permis de lancer plusieurs initiatives conjointes de renforcement des capacités, destinées en premier lieu à renforcer les compétences nationales dans les domaines du droit d'asile et du droit des réfugiés.

Depuis 2004, quelque 42 000 Sahraouis vivant dans les camps de réfugiés de Tindouf (Algérie) et au Sahara occidental se sont inscrits pour participer aux visites familiales prévues au titre des mesures de confiance. Cependant, en raison de la capacité limitée de l'avion disponible, seules quelque 12 000 personnes en avaient bénéficié à la fin de l'année 2011. Le HCR a proposé d'élargir le programme en y incluant des services de transport routier ou en utilisant un plus gros porteur.

Une réunion a été organisée en février 2011 pour évaluer les mesures de confiance avec les parties concernées (le Maroc et le *Frente Polisario*), l'Algérie et la Mauritanie assistant à ces travaux en qualité d'observateurs. Au titre du suivi des conclusions dégagées à cette occasion, une équipe multifonctionnelle composée de membres du HCR et de la MINURSO a entrepris une mission de reconnaissance routière en avril 2011 ; l'objectif était d'évaluer les itinéraires proposés entre l'Algérie et le Sahara occidental pour assurer les visites familiales par voie terrestre. Cependant, il a été conclu que la réfection des routes exigerait des investissements considérables. À l'issue de la réunion susmentionnée, le HCR a organisé un séminaire sur le thème de la culture hassani en septembre 2011 à Madère (Portugal), afin de promouvoir un échange de vues entre les deux communautés sahraouies.

| Informations financières |

En raison des bouleversements spectaculaires qu'a connus l'Afrique du Nord en 2011, les besoins globaux pour cette région ont plus que doublé par rapport à 2010. Suite aux exodes de population en direction des pays voisins de la Libye, un Appel supplémentaire de 110 millions de dollars E.-U., portant essentiellement sur l'Égypte, la Libye et la Tunisie, a été lancé. Ce budget était destiné à financer l'évacuation des ressortissants de pays tiers qui fuyaient la Libye, le maintien des services essentiels auprès des personnes relevant de la compétence du HCR à la frontière égyptienne et à la frontière tunisienne, l'appui aux communautés d'accueil tunisiennes, ainsi que la protection et l'assistance en faveur des réfugiés et des déplacés internes en Libye. Ce montant incluait également le coût des opérations de détermination du statut et de réinstallation en Égypte et en Tunisie, qui ont nécessité le déploiement d'un nombre considérable de collaborateurs supplémentaires. Fin 2011, l'Appel supplémentaire avait été financé à hauteur de 66 pour cent seulement.

Budget et dépenses en Afrique du Nord | dollars E.-U.

Pays / Territoire		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Algérie	Budget	25 729 823	0	25 729 823
	Dépenses	14 768 388	0	14 768 388
Libye	Budget	14 894 907	10 848 957	25 743 864
	Dépenses	8 341 562	2 565 042	10 906 604
Mauritanie	Budget	7 185 528	0	7 185 528
	Dépenses	4 367 815	0	4 367 815
Maroc	Budget	2 755 140	0	2 755 140
	Dépenses	2 147 166	0	2 147 166
Tunisie	Budget	45 742 856	0	45 742 856
	Dépenses	35 650 495	0	35 650 495
<i>Sahara occidental</i>	Budget	12 333 208	0	12 333 208
	Dépenses	4 037 734	0	4 037 734
Activités régionales	Budget	25 654 079	0	25 654 079
	Dépenses	18 303 824	0	18 303 824
Budget total		134 295 541	10 848 957	145 144 498
Total des dépenses		87 616 984	2 565 042	90 182 026

Contributions volontaires pour l'Afrique du Nord | dollars E.-U.

Affectation / Donateur	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
AFRIQUE DU NORD - SOUS-RÉGION				
Liechtenstein			107 527	107 527
Donateurs privés en Suède			38 688	38 688
Espagne			14 000	14 000
États-Unis d'Amérique			6 250 000	6 250 000
Afrique du Nord - Sous-total	0	0	6 410 215	6 410 215
ALGÉRIE				
Union européenne	3 246 333			3 246 333
Irlande			178 063	178 063
Donateurs privés en Italie	118 857			118 857
Espagne	614 719		263 196	877 915
États-Unis d'Amérique			850 000	850 000
<i>Deutsche Stiftung für UNO-Flüchtlingshilfe</i>	71 225			71 225
Algérie - Sous-total	4 051 134	0	1 291 259	5 342 393
LIBYE				
<i>Charities Aid Foundation</i>			275	275
Union européenne	670 135	576 667		1 246 802
<i>Japan Association for UNHCR</i>			122 309	122 309
Donateurs privés en Grèce			485	485
Donateurs privés au Royaume-Uni			40	40
République de Corée	200 000			200 000
Royaume-Uni	619 890			619 890
Libye - Sous-total	1 490 025	576 667	123 109	2 189 801
MAURITANIE				
Union européenne	716 214			716 214
Mauritanie - Sous-total	716 214	0	0	716 214
MAROC				
Amitié sans Frontières			32 852	32 852
Monaco	65 703			65 703
Suisse	173 724			173 724
Maroc - Sous-total	239 427	0	32 852	272 279
TUNISIE				
Union africaine			100 000	100 000
Belgique	140 845		1 428 571	1 569 416
Brésil	224 000			224 000
CERF	1 346 328			1 346 328
Union européenne	3 380 872			3 380 872
France	734 442			734 442
Allemagne	1 427 554			1 427 554
Irlande	173 464			173 464
<i>Lions Club International</i>	149 400			149 400
Luxembourg	328 515			328 515
Norvège			95 159	95 159
Fonds de l'OPEP pour le développement international	500 000			500 000
Espagne	300 556		336 195	636 750
Fondation IKEA	2 080 566			2 080 566
Suède			92 204	92 204
Suisse	181 900			181 900
Turquie			1 000	1 000
Émirats arabes unis	300 000			300 000
Royaume-Uni	562 600			562 600
<i>United Parcel Service</i>	170 000			170 000
<i>USA for UNHCR</i>	127 000			127 000
Tunisie - Sous-total	12 128 042	0	2 053 129	14 181 171

Affectation / Donateur	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
<i>SAHARA OCCIDENTAL</i>				
France	480 769			480 769
Allemagne	273 598			273 598
Irlande	178 063			178 063
Italie	42 857			42 857
Espagne	343 407			343 407
<i>Sahara occidental - Sous-total</i>	1 318 693	0	0	1 318 693
Total	19 943 536	576 667	9 910 563	30 430 766